

## L'ancien instituteur retrouvé mort dans un parc

**FONTENAY-LE-FLEURY.** Un sans-abri de 49 ans a été découvert, sans vie, dans le parc des Missionnaires. Il avait enseigné dans un établissement de Saint-Cyr-l'École.

**UN ANCIEN INSTITUTEUR** de 49 ans, sans domicile fixe, a été retrouvé mort, lundi matin, dans le parc des Missionnaires de Fontenay-le-Fleury. Il a connu une lente descente aux enfers.

C'est vers 8 h 15, rue Anatole-France, qu'une passante a prévenu les secours après avoir fait cette macabre découverte. Près du corps se trouvait une bouteille d'alcool. Au premier examen, l'homme présentait des traces de coups au visage, aux bras et sur le corps, mais ils n'auraient pas causé le décès. « Une autopsie a été ordonnée, précise une source proche de l'affaire. Elle devrait être réalisée par l'unité médico-légale de Garches (Hauts-de-Seine). L'hypothèse privilégiée, pour l'instant, est celle d'une mauvaise chute sous l'effet de l'alcool. »

Depuis quelques années, le quadragénaire glissait sur une mauvaise pente. « Il était devenu complètement alcoolique et avait été expulsé d'un logement de fonction qu'il occupait à l'école Joliot-Curie à Saint-Cyr-l'École depuis des années, explique une connaissance. C'était un homme agréable et cultivé. Je me souviens qu'il avait décoré son appartement d'une manière subtile et un peu anarchiste en inscrivant des citations sur les murs et en posant des unes du *Canard enchaîné* et de *Charlie Hebdo*. »

Nommé enseignant à l'école Romain-Rolland de Saint-Cyr-l'École à partir de septembre 2011, ce quadragénaire était décrit comme un « homme charmant ». « Il n'était jamais négligé tant qu'il était à l'école, même si son activité se cantonnait à la bibliothèque », se souvient une enseignante, choquée par l'annonce de cette mort.

Dans les derniers temps, il errait dans les rues, barbu et les cheveux hirsutes. « Je l'ai parfois croisé au cinéma ou à la bibliothèque et je lui ai même acheté à manger dans un



Fontenay-le-Fleury, hier. C'est dans ce parc que le cadavre gisait, dans un contrebas de 3 m de hauteur. (LP/J.C.)

supermarché, mais il ne voulait pas s'en sortir », raconte une enseignante. Même s'il restait discret, il apparaît que l'ancien maître d'école vivait séparé de son ex-femme et de ses enfants. « Il avait peut-être de la famille. Mais je crois qu'il ne voulait pas la contacter pour demander l'aide », dit un proche. Après son

expulsion, il a été arrêté à plusieurs reprises pour ivresse publique et manifeste et pour des vols à l'étalage de denrées alimentaires. « Cet homme avait un vrai niveau intellectuel, mais sa dépendance pour l'alcool l'a conduit dans la rue où il fréquentait des types peu recommandables qui traînent leur misère

sur le pavé », poursuit un proche. Dans ce grand parc, protégé par d'épais murs de pierre, la mort du quadragénaire est passée inaperçue, comme le montre le témoignage de ce jeune homme qui promène son chien. « Je suis très étonné, car je viens ici tous les jours et je n'ai jamais vu de sans-domicile-fixe s'y installer. » Aucun gardien n'y travaille à plein-temps. « En fait, les portes sont ouvertes matin et soir », précise une quinquagénaire à vélo.

**JULIEN CONSTANT ET LAURENT MAURON**

**« Il avait peut-être de la famille. Mais je crois qu'il ne voulait pas la contacter pour demander de l'aide »**

Un proche du défunt

### TRAPPES

## La relève de Black Blanc Beur sur scène



■ Alors que la compagnie Black Blanc Beur fête cette année ses 30 ans d'existence, la nouvelle génération de cette troupe de danseurs se produit sur la scène de la Merise, à Trappes, aujourd'hui. Créés il y a six ans par les fondateurs de Black Blanc Beur, Christine Coudun et Jean Djemad, les B3 Juniors, de jeunes danseurs de Saint-Quentin-en-Yvelines en formation présenteront leur premier spectacle, intitulé « Paradoxe » (notre photo), leur premier pas dans la voie de la professionnalisation. Aujourd'hui, à 14 h 30 et 19 h 30 à la Merise, place des Merisiers. Tarif : de 8 à 15 €. Renseignements au 01.30.13.98.51.

### ■ CHIFFRE

**100 000 fruits livrés chaque semaine par les Vergers de Gally.** Lancé il y a dix ans par les Vergers de Gally à Saint-Cyr-l'École, le premier service de livraison de fruits de saison aux entreprises vient de franchir le cap des 100 000 fruits livrés chaque semaine. Implanté d'abord en Ile-de-France, ce service s'est progressivement ouvert à des entreprises en province avec un déploiement à Lille (Nord) en 2011, à Lyon (Rhône-Alpes) en 2013 et dernièrement à Nantes (Loire-Atlantique) au cours de l'été 2014. Les entreprises ont le choix entre des paniers de 5 et 12 kg, comprenant environ 12 variétés de fruits choisis aux meilleurs moments de la saison. Elles peuvent se faire livrer une ou plusieurs fois par semaine. Jusqu'au 5 janvier, les Vergers de Gally leur proposent la corbeille Mes fruits Christmas réunissant, entre autres, clémentines et noix.

### MANTOIS

## Fermeture des piscines

■ Le centre aquatique Aqualude à Mantes-la-Jolie est fermé jusqu'au dimanche 28 décembre, celui de Mantes-la-Ville le sera du 22 décembre au 4 janvier. La communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines (Camy) et l'UCPA, exploitant du site, profitent de cette période pour réaliser les vidanges obligatoires des baignoires des deux piscines, à savoir leur nettoyage, détartrage, rinçage et remplissage, mais aussi des travaux mineurs d'entretien et de réparation.

### LONGVILLIERS

## Au volant d'une Lamborghini, il avait été interpellé à 233 km/h sur l'A 10

**UN CHEF D'ENTREPRISE DE 44 ANS** comparait, hier, devant le tribunal correctionnel de Versailles, pour excès de vitesse et mise en danger de la vie d'autrui. En octobre, il avait été flashé à 233 km/h sur l'autoroute A 10, à la hauteur de Longvilliers, à bord de sa Lamborghini. Le tribunal l'a condamné à deux ans de suspension de permis et à une amende de 1 500 € pour excès de vitesse.

Ce matin-là, vers 10 heures, Laurent et son fils de 16 ans et demi dépassent le péage de Saint-Arnoult-en-Yvelines en direction de Paris. « J'allais rejoindre ma famille au Salon de l'auto, explique cet homme en costume sombre. Lorsque les gendarmes m'ont ordonné de me ranger, j'ai d'abord cru qu'il s'agissait d'une autre voiture. »

Deux mois après son arrestation, ce dirigeant d'une société de recouvrement implantée dans le Maine-et-Loire estime toujours que les militaires

se sont trompés. « Je roulais à 130 km/h. Ils m'ont arrêté parce que je roule en Lamborghini. Je parcours de nombreux kilomètres dans le cadre de mon travail et j'ai toujours mes douze points. »

### Déjà trois suspensions de permis

Le juge assesseur lui rappelle que, lors de sa garde à vue, il a indiqué aux gendarmes ne pas regarder le compteur. « Je n'en ai pas besoin, assure-t-il, un peu prétentieux. Il y a sept vitesses sur cette voiture, comme dans celles de Formule 1, et j'ai les yeux rivés sur la route et mon GPS m'indique au kilomètre près ma vitesse. » Son casier judiciaire porte la trace de trois suspensions de permis.

Les magistrats du tribunal cherchent à savoir à qui appartient cette voiture de sport, car elle est menacée de confiscation. Après un quart d'heure de questions-réponses, le prévenu, un peu gêné,

finit par expliquer qu'elle appartient à ses deux fils. La voiture a été achetée par l'une de ses sociétés et elle est assurée par lui personnellement. Le procureur a requis une peine d'amende de 1 500 €, une suspension de permis de conduire de six mois et la confiscation de la voiture. L'avocate de la défense a tenté de faire annuler la procédure estimant que le radar mobile n'avait pas été utilisé correctement. Sur le fond, elle a demandé la relaxe estimant que son client n'avait pas menacé la vie des autres usagers de la route et rappelant qu'il avait mis cinq minutes pour parcourir 3,6 km, ce qui fait une moyenne de 43 km/h.

Finalement, le tribunal l'a condamné à deux ans de suspension de permis, à une amende de 1 500 € pour excès de vitesse, mais le conducteur a été relaxé du chef d'inculpation de mise en danger de la vie d'autrui. **J.C.**